

Réunion 11 : projet d'aménagement et de développement durable - PADD

Le 04/05/2023

Participants :

- M. Lionel CHAPPELLAZ (Maire)
- M. Nicolas PERIER (Conseiller)
- Deux autres membres de la commune de Sainte-Julie
- M. Jean-Luc RAMEL (architecte, agence 2BR)
- M. Nicolas DUPRÉ (chargé d'études urbanisme, agence 2BR)

Lors de cette réunion du 04/05/2023, l'agence 2BR est venue présenter une première version du PADD.

Après un rappel des scénarii retenus lors des réunions précédentes, les résultats du questionnaire élaboré à destination des habitants de Sainte-Julie sont exposés. Ce questionnaire portait sur divers thèmes tels que le cadre de vie, les mobilités, l'économie et le logement.

De manière générale, il en ressort des résultats positifs vis à vis des orientations retenues par la commune. Sur le thème environnemental, les sondés trouvent que les qualités premières de la commune sont l'environnement naturel et la présence végétale au sein du tissu pavillonnaire. Un cadre de vie naturel que les élus souhaitent préserver.

De plus, dans cette démarche environnementale, les habitants souhaiteraient le développement d'espaces publics plus qualitatifs pour améliorer le cadre de vie et réduire les flux routiers de transit, et également l'amélioration des mobilités douces notamment par la création d'un axe modes actifs entre le bourg et le PIPA.

Concernant le logement, deux visions de développement urbain se distinguent parmi les répondants. Un point commun, les habitants souhaitent la création de logements plus adaptés pour les jeunes ménages et pour les personnes âgées, c'est-à-dire des plus petits logements à destination de tous et la volonté de ne pas construire de logements spécialisés type EHPAD mais plutôt de favoriser l'habitat intergénérationnel. Cependant, le choix de localisation et formes d'habitat divergent entre les réponses. La moitié des sondés admettent la densification du tissu pavillonnaire pour éviter la construction de petits immeubles collectifs tandis que près d'un tiers souhaiterait l'inverse pour préserver un tissu pavillonnaire peu dense. Un questionnaire à développer pour permettre de répondre aux deux parties en choisissant des zones stratégiques à densifier (maisons individuelles ou petits immeubles collectifs) et des zones à préserver du développement urbain.

Par la suite, en découle la présentation du PADD avec la mise en place de 5 orientations :

- AXE 1 - Concevoir un parc de logements répondant au développement démographique du territoire

- AXE 2 - Garantir un développement démographique dynamique sur la commune par une gestion contrôlée et économe du foncier
- AXE 3 - Adapter et concevoir des équipements publics face aux enjeux sociodémographiques et environnementaux futurs
- AXE 4 - Développer une attractivité économique locale respectueuse du cadre de vie et des milieux naturels
- AXE 5 - Préserver le cadre de vie villageois de la commune et ses espaces naturels dans un contexte de développement durable

Après échanges sur le document, certains points seront à modifier :

Points à compléter par le bureau d'études :

- La mairie actuelle va être amenée à déménager sur la place du silo. La commune souhaite que cette future « ancienne mairie » deviennent un pôle enfance avec notamment la mise en place d'une micro-crèche.
- Réfléchir à inclure le photovoltaïque sur les sites de carrière et sur les terrains agricoles de la commune.
- Inclure le Transport A la Demande dans la partie sur la communication des transports collectifs.

Réflexions ou modifications à apporter par la commune :

- Modifier la période de PLU : de 2022-2030 à 2022-2032. Ce changement réduirait le TCAM (de 1% à 0,8%) et étalerait la production de logements et la consommation foncière en extension sur deux années supplémentaires, mais permettrait de répondre aux enjeux du SCoT sur la consommation foncière en extension pour l'horizon 2030.
- Part du logement social : sur l'ensemble du parc de logement et également à l'échelle des OAP et projets d'ensemble.
- Choisir la zone à urbaniser : au Sud près des équipements publics (parc, école) ou au Nord près de la future centralité (mairie, commerces).
- Echanger avec Lafarge pour le devenir de la carrière et connaître l'emprise de l'activité.
- Autres points dont voudrait discuter la commune (fond, forme, cartographies ...)

Le PADD sera débattu lors du prochain conseil municipal. Les éléments à modifier ou à compléter seront à échanger entre la commune et le bureau d'études avant cette réunion.